Plan d'aménagement général - Localités de Dasbourg-Pont et Rodershausen

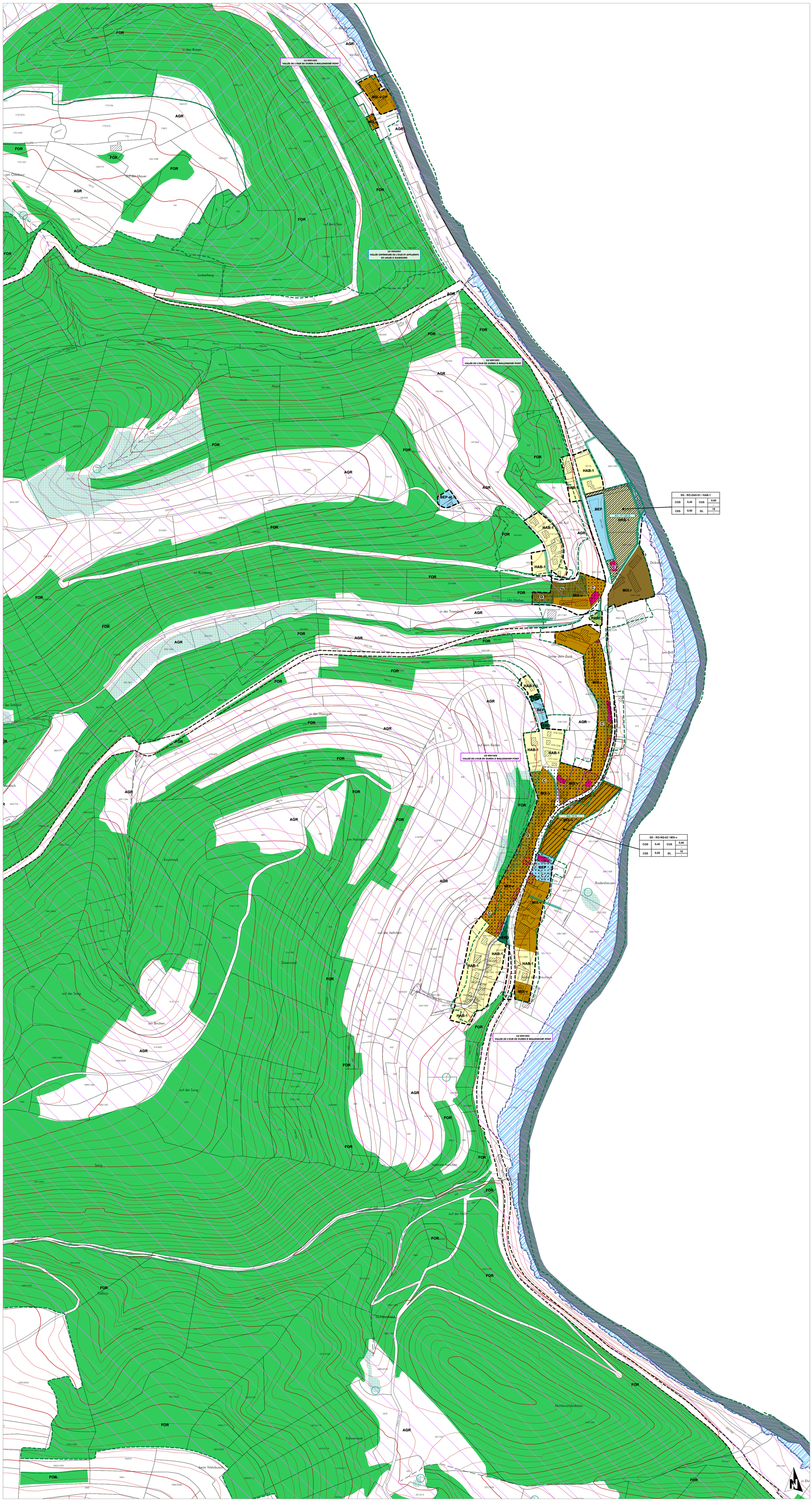

FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-L-TC 2007 et 2010, de la BD-L-ORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (ex.2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif | Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (Inventaire de terrain en 2013-2016)
- Rivière
- Ruisseau | Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente | Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

- **Délimitation du degré d'utilisation du sol**
- **Délimitation de la zone verte**

ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

Zones d'habitation

- HAB-1 — zone d'habitation 1

Zones mixtes

- MIX-v — zone mixte villageoise
- MIX-v DP — zone mixte villageoise Dasbourg Pont
- MIX-r — zone mixte rurale

Zones de bâtiments et d'équipements publics

- BEP — zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
- BEP-et

Zones d'activités

- ECO-c1 — zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1 "Auf dem Rank" — zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
- ECO-c2 — zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r — zone d'activités économiques régionale

Zones de sports et de loisirs

- REC-1 — zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-2 — zone de sports et de loisirs - sports
- REC-3.1 — zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
- REC-3.2 — zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA

Zones spéciales

- SPEC gas — zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC sap — zone spéciale "sapinière"
- SPEC ca — zone spéciale "coopérative agricole"

Zones de jardins familiaux

- JAR

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
			min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

ZONE VERTE

- AGR — **Zones agricoles**
- FOR — **Zones forestières ***
- PARC — **Zones de parc public**
- VERD — **Zones de verdure**

Remarque importante :

* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OBS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'écart des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSÉES

- **Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**
- **Zones d'aménagement différé**
- **Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)**
- **Zones des "servitudes urbanisation"**
  - N — servitude "urbanisation - milieu naturel"
  - Na — servitude "urbanisation - Natura 2000"
  - E — servitude "urbanisation - eau"
  - St — servitude "urbanisation - Stationnement"
  - P — servitude "urbanisation - paysage"
  - CV — servitude "urbanisation - coulée verte"
- **Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)**
  - couloir pour projets de canalisation pour eaux usées
- **Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal**
  - C — secteur protégé de type "environnement construit"
  - constructions à conserver | petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
  - gabarits d'une construction existante à préserver - à titre indicatif
- **Zone de risques naturels prévisibles**
  - G — zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain
- **Zones d'extraction**

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

à la protection de la nature et des ressources naturelles

zones Natura 2000 Source : MDDI, version 09.2015

zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle Source : MDDI, version 04.2018

- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet [MDDI, 09.2015] LU0001002 'Vallée de l'Our de Ouren à Wallendorf-Pont'
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet [MDDI, 09.2015] LU0001006 'Vallées de la Sûre, de la Wiltz, de la Clerve et du Lellgerbaach'
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet [MDDI, 09.2015] LU0002003 'Vallée supérieure de l'Our et affluents de Lieler à Dasbourg'
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet [MDDI, 09.2015] LU0002013 'Région Kiischpelt' (Zone de protection spéciale, telle que transmis aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
- Nationale Naturschutzgebiete [MDDI, 04.2018] RFI 05 'Akescht'
- Nationale Naturschutzgebiete [MDDI, 04.2018] RF 13 'Lellingen Frang op Buerel'

à la protection des sites et monuments nationaux Source : Liste des SSMN, 2018

aux réseaux d'infrastructures de transport national

à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS) Sources : AGE, mai 2014 définies en 2013 selon la Directive 2007/60/CE

- HQ 10
- HQ 100
- HQ extreme

Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotopes, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17et/ou 20

source : habitats - PROCHIROP, CCDL, eFor-eras
biotopes - milieux ouverts MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotopes - zones urbanisées ou destinée à être urbanisées CO3, eFor-eras, Förder Landschaftsarchitekten 2011 - 2016; contrôle en procédure avec Orthophoto 2017 par CO3

- Art. 17 H — Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 / 20 H — Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

Lignes électriques

- à haute tension Source : BD-L-TC 2007

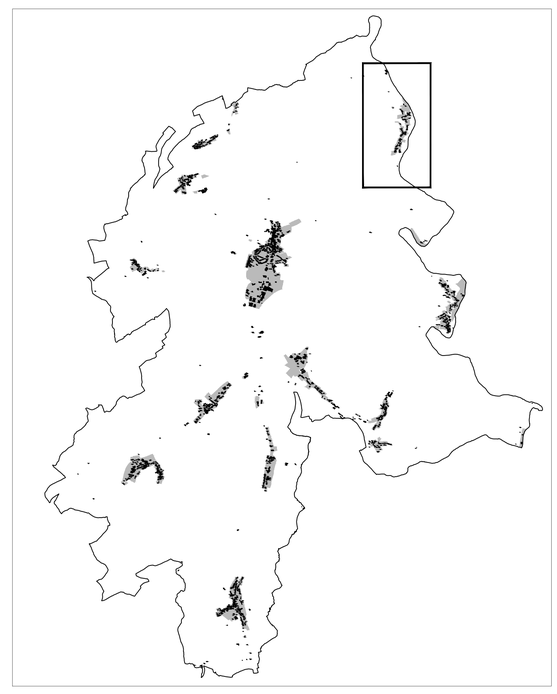

Ref. n°: 74C/022/2017	
Saisine du Conseil Communal*	15.06.2017
Avis de la Commission d'Aménagement	26.10.2017
Avis du Ministère du Développement durable et des Infrastructures	23.10.2017
Vote du Conseil Communal	14.06.2018
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

* voir plan-n° E-HOS-02 et E-HOS-03 en date du 07.06.2017 élaboré par Dewey Muller Partnerschaft mbB et CO3 S.à r.l.

DEWEY MULLER

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG — COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

BD-L-TC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG — COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

OBS 2007 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT: DROITS RESERVE A L'ETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG — COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COncept COnseil COmmunication
en urbanisme, aménagement du territoire
et environnement

CO3 s.à r.l.
3, bd. de l'Alzette
L-1124 Luxembourg

Tel.: (+352) 26 68 41 29
Fax: (+352) 26 68 41 27
Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: PAG - Localités de Dasbourg-Pont et Rodershausen

Modifications	de	Date	Indice
Modification suite aux réclamations	C. Rabe	30.11.2018	A

Échelle:	Plan n°:	
1 / 2.500	1208_pag_DP_RO	
Indice: A	Date: 07.06.2018	
Élaboré: C. Rabe	Contrôlé: U. Truffner	Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.